



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Arrêté n° 2024 - 1597 du 17 juin 2024

**fixant la liste des candidats et l'ordre des emplacements d'affichage
pour les élections législatives du 30 juin 2024 et du 07 juillet 2024**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code électoral, et notamment ses articles R.28 et R.101 ;

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de M. Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées le 16 juin 2024 ;

Vu le tirage au sort organisé pour l'attribution des panneaux d'affichage le 16 juin 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives du 30 juin 2024 et 07 juillet 2024 dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage est fixée par circonscription et annexée au présent arrêté.

L'annexe 1 comporte la liste des candidats et leurs remplaçants dans la 1^{ère} circonscription du département et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

L'annexe 2 comporte la liste des candidats et leurs remplaçants dans la 2^e circonscription du département et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

ARTICLE 2 : En cas de second tour l'ordre des candidats retenu pour le premier tour est conservé.

Préfecture de la Meuse
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera déposé sur la table de vote dans chaque lieu de vote pour le premier tour des élections.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.



Xavier DELARUE

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :

- gracieux auprès de M. le Préfet de la Meuse- 40 rue du Bourg CS 30512 - 55012 Bar-le-Duc Cedex
- hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO n° 20038 – 54036 Nancy Cedex. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Annexe 1
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 30 JUIN 2024 ET DU 07 JUILLET 2024

**1^{ère} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE
LA MEUSE**

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 1	M. GUCKERT Olivier Mme PIASTA Flavie
N° 2	M. PANCHER Bertrand Mme GODEY Fabienne
N°3	M. TYMEN Blaise M. AUSSEL Denis
N°4	Mme MARIAGE Sylvie M. CONDI Jean-Jacques
N°5	M. MOUTAUX Grégoire Mme COLLET Marie-Thérèse
N°6	M. AMBLARD Maxime M. SUGG Didier

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2024-1597 du 17 juin 2024

Le Préfet,


Xavier DELARUE

Annexe 2
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 30 JUIN 2024 ET DU 07 JUILLET 2027

**2^{ème} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE
LA MEUSE**

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 1	M me GOULET Florence Mme GEORGE Carine
N° 2	M. NORDEMANN Pierre M. LARUELL Serge
N°3	M. LAFLOTTE Johan Mme CASAGRANDE Emmanuelle
N°4	Mme LAFUE Valentine M. LACORDE Vincent
N°5	M. DUMONT Jérôme Mme MINUTO Morgane

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2024-1597 du 17 juin 2024

Le Préfet,


Xavier DELARUE